



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2013/26

Le 7 octobre 2013

Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua)

Demande en indication de nouvelles mesures conservatoires

Procédures d'accès, retransmissions vidéo et informations pratiques destinées aux médias

LA HAYE, le 7 octobre 2013. Comme annoncé dans le communiqué de presse n° 2013/25 diffusé le 2 octobre 2013, la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, tiendra des audiences publiques en l'affaire relative à Certaines activités menées par le Nicaragua dans la région frontalière (Costa Rica c. Nicaragua), du lundi 14 au jeudi 17 octobre 2013, au Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège.

A cette occasion, des procédures d'accès sont mises en place pour les membres du public et la presse, et divers modes de retransmission vidéo (basse et haute résolution) sont proposés.

A. Procédures d'accès en vigueur

1. Procédure d'accès (médias)

Une procédure d'accréditation en ligne est ouverte aux médias : elle sera close **le jeudi 10 octobre 2013 à minuit**. Tous les détails pratiques (horaires, possibilités techniques, etc.) figurent ci-dessous au paragraphe «Autres informations pratiques à l'usage des médias».

2. Procédure d'accès (grand public)

En raison du nombre relativement limité de places disponibles dans la grande salle de justice, l'accès est, en priorité, réservé aux représentants des Etats Parties aux affaires, ainsi qu'aux membres du corps diplomatique. **Un nombre de sièges sera attribué chaque jour aux membres du public en fonction de leur ordre d'arrivée.** Aucune procédure préalable d'admission n'est mise en place, et aucune demande d'admission soumise au préalable pour assister à ces audiences ne sera prise en compte.

B. Retransmissions vidéo

1. Retransmission vidéo HD en direct destinée aux médias télévisés (H264, 1080p)

Pour la première fois, les images vidéo des audiences seront directement proposées, à distance, aux médias télévisés grâce à un service de streaming haute définition (H264, 1080p) en direct, mis en place en coopération avec le service télévisé (UNTV) du département de l'information des Nations Unies (UNDPI). Ces images (format 16/9) y seront disponibles en codage H264 en résolution haute définition 1080p (Full HD), en français et en anglais. **Les médias souhaitant obtenir ces images sont invités à envoyer un courriel à tech@streamworksint.com au plus tard le jeudi 10 octobre 2013 à midi.** Un technicien les assistera pour mettre en place et tester la connexion nécessaire.

2. Retransmission vidéo en direct et en différé destinée au grand public (webstreaming)

Il sera possible de suivre les audiences en direct, puis en différé (VOD), via deux canaux : 1) sur le site Internet de la Cour (galerie multimédia) ; et 2) sur le canal de diffusion web de l'ONU (webtv.un.org), à la rubrique «Live Now» (en direct), puis en VOD à la rubrique «Meetings & Events/ICJ». Ce service d'e-diffusion grand public sera disponible en français ainsi qu'en anglais sur les ordinateurs fixes. Il est proposé en langue originale sur les applications mobiles.

C. Autres informations pratiques à l'attention des médias

1. Programme et comptes rendus des audiences

Le programme des audiences est indiqué sur le site Internet de la Cour, à la rubrique «Calendrier». Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement sur ce site, moyennant un délai approprié pour leur traduction. Le dernier jour des audiences, un communiqué de presse présentant les conclusions des Parties sera diffusé. Il est rappelé que les communiqués de presse de la Cour ne constituent pas des documents officiels.

2. Horaires et modalités d'accès au Palais de la Paix

Les représentants des médias doivent être munis d'une pièce d'identité et de leur carte de presse. Ils sont invités à se présenter à la grille du Palais de la Paix entre 9 heures et 9 h 30, les audiences débutant à 10 heures. Seuls ceux dûment accrédités et en mesure de s'identifier seront autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Palais. La salle de presse sera ouverte chaque jour de 9 à 15 heures.

3. Stationnement au Palais de la Paix, véhicules satellite

Le stationnement au Palais n'est pas autorisé. Seuls les véhicules satellite peuvent bénéficier d'une dérogation, à demander dans le formulaire d'accréditation en ligne. Les médias télévisés souhaitant retransmettre les audiences en direct sont invités à lire attentivement le paragraphe B.1. ci-dessus et à prendre contact, le plus tôt possible, avec le département de l'information, pour s'organiser.

4. Accès à la salle d'audience

Les prises de vues ne sont autorisées que quelques minutes au début de chaque séance. Photographes et caméramen, accompagnés par des fonctionnaires du Greffe, devront se tenir sur le côté droit de la salle. Les journalistes pourront suivre les audiences en salle de presse.

5. Salle de presse

Les audiences sont retransmises en direct sur grand écran, en français et en anglais, dans une salle de presse disposant d'un accès Internet (WiFi, Ethernet). Les équipes de TV peuvent s'y connecter au système audiovisuel PAL (HD et SD) et NTSC (SD) de la Cour (lire aussi le paragraphe B.1. ci-dessus), les reporters radio au système audio.

6. Autres services aux médias

Pour de plus amples détails (sur les demandes d'interviews, les plateaux TV, les sorties audio et vidéo proposées, etc.), merci de consulter le site web de la Cour, à la rubrique «Espace presse/Services aux médias».

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)